

Cabinet de Maître Camille TAPIN REBOUL

Avocat au Barreau de Marseille

39, rue Paradis - 13001 MARSEILLE

Tél. : 04.91.37.00.43.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

Dans un ensemble immobilier sis à MARSEILLE (13009),
136, bd de Sainte-Marguerite et place du Docteur Vauthier,
cadastré commune de Marseille, quartier de Sainte-Marguerite,
section 853U n° 209 pour 12 a 90 ca,

LE LOT 22 : UN APPARTEMENT de 56,16 m² au 1er étage du bâtiment I,
LE LOT 17 : UNE CAVE au sous-sol portant le n° 14 dans le bâtiment I.

MISE A PRIX : 10.000 EUROS
(dix mille euros)

Visite le Mardi 10 Septembre 2019 de 11 heures à 12 heures

L'ADJUDICATION EST FIXEE AU
JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019 à 9 h 30 du matin

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille,
Palais Monthyon, Salle n° 2 Borély, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION :

Dans un ensemble immobilier sis à
MARSEILLE (13009), 136, bd de
Sainte-Marguerite et place du Dr
Vauthier, cadastré commune de
Marseille, quartier de Sainte-
Marguerite, section 853U n° 209
pour 12 a 90 ca,

Sur le lot 22 : Un appartement au
1er étage du bâtiment I,
Avec les 57/1.000èmes indivis des
parties communes du bâtiment I,
Et les 57/3.000èmes indivis des par-
ties communes de l'ensemble immo-
bilier.

Sur le lot 17 : cave au sous-sol
portant le n° 14 dans le bâtiment I,

Avec les 3/1.000èmes indivis des parties communes du bâtiment I,
Et les 3/3.000èmes indivis des parties communes de l'ensemble immobilier.

Il a été établi le 20 décembre 2018 un procès-verbal descriptif par Maître MASCRET, Huissier de Justice.

La surface loi Carrez est de 56,16 m².

Le syndic est le Cabinet DALLAPORTA, 39, rue Paradis, 13006 MARSEILLE.

La vente est poursuivie à LA REQUETE DU :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE 136 BD DE SAINTE MARGUERITE 13009 MARSEILLE, représenté par son syndic en exercice le Cabinet DALLAPORTA, immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 066 805 102,

POUSUIVANT

En vertu d'un jugement du 21 mai 2019.

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal de

Grande Instance de Marseille.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un avocat inscrit au barreau de MARSEILLE muni d'un chèque de banque de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € (caution bancaire irrévocable, le consulter), établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Cabinet de Maître Camille TAPIN REBOUL, Avocat, 39, rue Paradis - 13001 MARSEILLE - Tél. : 04.91.37.00.43.

Ou consulter le cahier des conditions de la vente au Greffe du Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE, Palais Monthyon, Place Monthyon, (13006), au rez-de-chaussée à l'accueil du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Fait et rédigé à Marseille, le 5 août 2019.

Maître Camille TAPIN REBOUL,
Avocat